

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
EN DATE DU VENDREDI 29 novembre 2019 à 17h**

Présents : M. BLANQUE Pierre, M. BONO Jean-Pierre, Mme CAZEILLES Joëlle, M. ECHARD Vincent, M. GAURENNE Claude, M. MOLINIER Jean-Luc, M. PALAU Henri, Mme PALAU Sandrine, M. RODRIGUEZ Antoine

Absents : Mme GOSSET Julie procuration à M. ECHARD Vincent, Mme MIGNARD Sarah

Convocation : 25/11/19

Secrétaire de séance : M. Henri PALAU

Préambule : approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM avec ajout du point suivant : Indemnités de conseil et budget au Trésorier du Centre des Finances Publiques de Mont-Louis

- **1- Tarifs secours sur pistes, conventions ambulances et SDIS**

M. le Maire rappelle que l'organisation des secours sur le domaine est confiée au SIECA, mais que les secours demeurent de la responsabilité du Maire.

Le conseil municipal valide les tarifs des secours, ainsi que les conventions ambulances et SDIS.

L'agrément sécurité auprès du chef pisteur et de son adjoint est reconduit.

Une zone d'activité pour les parapentes est prévue sur la station ainsi qu'une activité chiens de traîneaux.

- **2 – Protocole transactionnel dans le cadre du contentieux contre la Com Com Pyrénées Catalane**

M. le Maire donne lecture du projet de protocole transactionnel élaboré par notre conseil juridique. Le tribunal administratif de Montpellier, par ordonnance du 21 février 2019 a désigné avec l'accord des parties un médiateur pour organiser une médiation entre les parties et trouver une solution amiable et globale aux contentieux en cours.

La commune conteste l'environnement juridique et financier de l'organisation du transfert de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». Elle soutient que les conséquences financières du transfert de compétence n'ont été organisées que pour satisfaire le seul arbitrage politique d'un reversement de fiscalité aux communes de FONT-ROMEU et de BOLQUERE qui avaient conservé la compétence et que cet arbitrage ne prend pas en considération la situation de la commune de SAINT PIERRE DEL FORCATS au regard des coûts supportés par la commune pour son propre groupe scolaire. La commune de SAINT PIERRE DELS FORCATS est favorable à une régularisation de la situation financière pour 2017 et 2018 dans les conditions souhaitées par la Préfecture des Pyrénées-Orientales. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- **3 -Régularisation de la convention avec ENEDIS afin de permettre la réalisation d'ouvrages de distribution électrique de la parcelle B815**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la régularisation de cette convention.

- **4 - Noël 2019**

Reconduction des conditions d'attribution pour les tout petits et les seniors.

- **5 -Concessions perpétuelles**

Monsieur le Maire propose un tarif de 500 € par emplacement pour une concession perpétuelle pleine terre.

Le conseil municipal valide la proposition.

- **6 -Décision Modificative**

Il convient d'effectuer une décision modificative pour équilibrer le budget.

Le conseil municipal accepte décision modificative telle que présentée :

Compte 615231 : - 3 000 €	Compte 6451 : + 3 000 €
Total - 3 000 €	Total + 3 000 €

- **7 -Tableau des effectifs, prise en compte d'événements particuliers**

Le conseil municipal prend en compte la demande d'un agent administratif de modifier son temps de travail, 80% au lieu de 100%, pour congé parental d'éducation.

- **8 -Questions diverses**

- M. Vincent ECHARD rappelle qu'il convient de prendre un arrêté de fermeture du chemin du Bousquet.
- M. Pierre BLANQUE fait un point sur l'actualité de la station du Cambre d'Aze qui sera ouverte le 6 décembre. Il constate une bonne collaboration avec Alti-Service. Il évoque également l'aspect financier avec la gestion de la dette et une possible renégociation.
- La remise des cadeaux aux tous petits et aux seniors aura lieu le 18 décembre à 17 h, à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 18h20.

Le Maire,
Jean-Luc MOLINIER,

Le secrétaire de séance,
Henri PALAU,